



Napoléon par la
grâce de Dieu et la
volonté nationale
Empereur des Français
à tous présents et à
venir salut.

Sirvain

Deffieux

Guiral

C. Roly

Le vingt quatre juin
mil huit cent cinquante
six le Tribunal de première
instance de l'arrondissement
d'Arles, Département
de l'Auxonne a rendu
en son audience publique
et sans ordonnance
d'urgence l'arrêt dont le contenu
suit.

Présens messieurs Louis
Augros, président Denis
Chedevot, deux juges
Gibert substitut du
procureur impérial

5

Nicolas Louis Griffier.

Entre Pierre Jean Forvain
propriétaire Domicilié
à Valenciennes représenté
par le ministère de
M^e Fabre avoué D'une
part.

Jean Deltrien propriétaire
Domicilié à Colombe
représenté en cause par
M^e Fontaine avoué
D'autre part.

En fait. suivant acte
en lebréal notaire
vingt quatre mil huit
cent trente neuf enregistré
la partie de M^e Fabre
contracta mariage avec
Elizabeth Deltrien, les



parties fournissent leur
union au régime Dotat.
La future de la constitution est
Dot les biens de la future
par le Décret l'Alexis Deltrien
son père et Donnepouvoir
à son mari de respecter
vivre, vivre et
hypothéquer à charge
par lui. De les reconnaître
sur les biens ou de leur fournir
un valable emploi.

Par acte privé du
Doye Novembre mil
huit cent quarante cinq
Euregistré au J. de la G. de
le vingt cinq avrils mil
huit cent quarante huit
folio cent trente sept

5

piene jeune fir vain agissant
euvrta de l'autorisation
a lui donnee par sa dite
epouse dans le contrat
de mariage précité a fait
vente en faveur de jeune
Deltrieu son beau frère
de tous les Droits successifs
revenant a la dite
Elizabeth Deltrieu son
epouse de luy d'Alexis
Deltrieu et autre Elizabeth
Deltrieu la toute moyen-
nant le prix et somme
de trois mille sept cent
soixante deux francs
partie payée comptant
et surplus attenuoyé.
Suivant exploit de

5



Régis huissier en Date
Du Vingt Deux Mars
mit huit cent cinquante
six Lureyistre, Juvain
a fait notifier cet acte
privé à Jean Deltrien
et l'a assigné devant le
Tribunal aux fins y faire
l'aveu qu'il s'y veut faire
l'aveu et reconnaître
de la signature par
lui apposée au bas du
dit acte privé cela
fait obtenu pour
fait, voir dire et
ordonner que le dit acte
privé aura foi d'acte
public et portera l'apposition
et main garnie Juvain

La loi de tout avec
Dépense.

Sur cette assignation
M^r Fontaine s'est
constitué pour le S^r Jean
Delbecq.

Où M^r Dugrouse
avocat assiste M^r
Fabre avoué de son côté
qui a conclu à ce qu'il
plaise au tribunal adjurer
à la partie les fins et
conclusions libellées en
l'exploit d'ajournement
et condamner le Défendeur
aux dépens.

Où M^r Delbecq
avocat assiste M^r maître
Fontaine avoué de son côté

Deltien qui a voulu
ce qui plaise autrui
lui Donner acte De la
reconnaissance faite par
la partie De la signature
parelle apposée au
bas De l'acte privé Dont
s'agit, et vu que le Dit
Juvain n'offre pas les
preuves exigées par son
contrat De mariage De
lui donner aux Dits
Subsidiairement les
reserves.

Oui Mr. Gilbert Substitut
De nous sur le prononcé
impératif en conclusion
verbale et motivée:

En Droit. que faut-il
statuer sur la conclusion

respectives Des parties?

quid Des Dépens?

Attendu que Jean Deltrieu
reconnait la signature
apposée au bas de l'acte
du Douze novembre mil
huit cent quarante cinq
enregistré à Paris le
vingt cinq avril mil
huit cent quarante huit

Attendu que le Dit Jean
Deltrieu est Débiteur de
quelques intérêts;

Pour les motifs et tribunaux
jugesant en dernier ressort
Donne acte à la partie de
M. Deltrieu De ce qu'il
reconnait la signature

§

par elle apposée au
bas de l'acte dont il est
parlé plus haut dit que
cet acte aura foi et force
d'acte public et condanna
Jean Deltré et ses Doyens
liquides à deux cents cinquante
francs, non compris l'expen
sivement expédition et
signification du présent
arrêté et l'affirmation
de son fauteur d'avoir fait
l'avance des Dits Doyens
le tribunal en ordonne
la distraction en sa faveur.

ainsi jugé et prononcé
en audience publique
à l'expiration des jours de voir
et au jour d'après l'arrêt
des grands présidents du

Commis greffier signés à
la minute.

Eureyshi à l'apostrophe le
our putet mil huit cent cinquante
six. folio quatre. vuyt. quinze car,
Pour deux trois francs et pour
Double Deux soixante centimes.
Le heide signé.

{ { }

Mandons et ordonnons à
tous Justices surcerequis
de mettre le pris en à
exécution, aux procureurs
généraux et aux procureurs
impériaux d'y tenir la
main, à tous commandans
et officiers de la force publique.
De presermain forte lorsqu'il
vseront également acquis

}

En foi de quoi le présent
jugement a été signé par
m. le président et les juges
Constitués.

Expédié aux registres du
tribunal à la requête
de m. Guirou avec l'appoint
de m. Labre, à l'expiration de
quatorze jours mis sous
seal cinquante s.



Collationné
Attesté

1. 70
1. 14
1. 36

7.20

Ordonné à l'expiration de quatorze jours 186 pour 10 s
à 3, 10 s. cinq francs de p. s. de 10 s. de p. s. de 10 s.
Doux-Doux en franc cinquante centimes.

Officiet en franc quatre vingt centimes.

A. Guirou

1. 30
Vimber. 3 7 s
Dup. " 10
12.8 s

11. 10 s. 10 s. 10 s.
3.60
14.4 s

Exp^{te} de l'usage. Du 24 juin 1866.

L. Pierre-Jean Ferrière de
Fontaine

C. Jean Delorme de Fontaine

General - in Fontaine

260

218.79

41.21

5.50

57.71

116.45

7.74

16.47

00.00

8.50

083.83

Subst. et d'usage
Lig. à poste

Exp. Lig. 260

Exp. Lig. 16.47

Lig. à poste 7.74

Lig. à poste 16.47

Inscription 8.50

307.12

à dire

1. Exp. de l'usage

2. Exp. de l'usage

3. Exp. de l'usage

4. Exp. de l'usage

5. Exp. de l'usage

6. Exp. de l'usage

7. Exp. de l'usage

8. Exp. de l'usage

9. Exp. de l'usage

10. Exp. de l'usage

11. Exp. de l'usage

12. Exp. de l'usage

13. Exp. de l'usage

14. Exp. de l'usage

15. Exp. de l'usage

16. Exp. de l'usage

17. Exp. de l'usage

18. Exp. de l'usage

19. Exp. de l'usage

20. Exp. de l'usage

21. Exp. de l'usage

22. Exp. de l'usage

23. Exp. de l'usage

24. Exp. de l'usage

25. Exp. de l'usage

26. Exp. de l'usage

27. Exp. de l'usage

28. Exp. de l'usage

29. Exp. de l'usage

30. Exp. de l'usage

31. Exp. de l'usage

32. Exp. de l'usage

33. Exp. de l'usage

34. Exp. de l'usage

35. Exp. de l'usage

36. Exp. de l'usage

37. Exp. de l'usage

38. Exp. de l'usage

39. Exp. de l'usage

40. Exp. de l'usage

41. Exp. de l'usage

42. Exp. de l'usage

43. Exp. de l'usage

44. Exp. de l'usage

45. Exp. de l'usage

46. Exp. de l'usage

47. Exp. de l'usage

48. Exp. de l'usage

49. Exp. de l'usage

50. Exp. de l'usage

51. Exp. de l'usage

52. Exp. de l'usage

53. Exp. de l'usage

54. Exp. de l'usage

55. Exp. de l'usage

56. Exp. de l'usage

57. Exp. de l'usage

58. Exp. de l'usage

59. Exp. de l'usage

60. Exp. de l'usage

61. Exp. de l'usage

62. Exp. de l'usage

63. Exp. de l'usage

64. Exp. de l'usage

65. Exp. de l'usage

66. Exp. de l'usage

67. Exp. de l'usage

68. Exp. de l'usage

69. Exp. de l'usage

70. Exp. de l'usage

71. Exp. de l'usage

72. Exp. de l'usage

73. Exp. de l'usage

74. Exp. de l'usage

75. Exp. de l'usage

76. Exp. de l'usage

77. Exp. de l'usage

78. Exp. de l'usage

79. Exp. de l'usage

80. Exp. de l'usage

81. Exp. de l'usage

82. Exp. de l'usage

83. Exp. de l'usage

84. Exp. de l'usage

85. Exp. de l'usage

86. Exp. de l'usage

87. Exp. de l'usage

88. Exp. de l'usage

89. Exp. de l'usage

90. Exp. de l'usage

91. Exp. de l'usage

92. Exp. de l'usage

93. Exp. de l'usage

94. Exp. de l'usage

95. Exp. de l'usage

96. Exp. de l'usage

97. Exp. de l'usage

98. Exp. de l'usage

99. Exp. de l'usage

100. Exp. de l'usage

101. Exp. de l'usage

102. Exp. de l'usage

103. Exp. de l'usage

104. Exp. de l'usage

105. Exp. de l'usage

106. Exp. de l'usage

107. Exp. de l'usage

108. Exp. de l'usage

109. Exp. de l'usage

110. Exp. de l'usage

111. Exp. de l'usage

112. Exp. de l'usage

113. Exp. de l'usage

114. Exp. de l'usage

115. Exp. de l'usage

116. Exp. de l'usage

117. Exp. de l'usage

118. Exp. de l'usage

119. Exp. de l'usage

120. Exp. de l'usage

121. Exp. de l'usage

122. Exp. de l'usage

123. Exp. de l'usage

124. Exp. de l'usage

125. Exp. de l'usage

126. Exp. de l'usage

127. Exp. de l'usage

128. Exp. de l'usage

129. Exp. de l'usage

130. Exp. de l'usage

131. Exp. de l'usage

132. Exp. de l'usage

133. Exp. de l'usage

134. Exp. de l'usage

135. Exp. de l'usage

136. Exp. de l'usage

137. Exp. de l'usage

138. Exp. de l'usage

139. Exp. de l'usage

140. Exp. de l'usage

141. Exp. de l'usage

142. Exp. de l'usage

143. Exp. de l'usage

144. Exp. de l'usage

145. Exp. de l'usage

146. Exp. de l'usage

147. Exp. de l'usage

148. Exp. de l'usage

149. Exp. de l'usage

150. Exp. de l'usage

151. Exp. de l'usage

152. Exp. de l'usage

153. Exp. de l'usage

154. Exp. de l'usage

155. Exp. de l'usage

156. Exp. de l'usage

157. Exp. de l'usage

158. Exp. de l'usage

159. Exp. de l'usage

160. Exp. de l'usage

161. Exp. de l'usage

162. Exp. de l'usage

163. Exp. de l'usage

164. Exp. de l'usage

165. Exp. de l'usage

166. Exp. de l'usage

167. Exp. de l'usage

168. Exp. de l'usage

169. Exp. de l'usage

170. Exp. de l'usage

171. Exp. de l'usage

172. Exp. de l'usage

173. Exp. de l'usage

174. Exp. de l'usage

175. Exp. de l'usage

176. Exp. de l'usage

177. Exp. de l'usage

178. Exp. de l'usage

179. Exp. de l'usage

180. Exp. de l'usage

181. Exp. de l'usage

182. Exp. de l'usage

183. Exp. de l'usage

184. Exp. de l'usage

185. Exp. de l'usage

186. Exp. de l'usage

187. Exp. de l'usage

188. Exp. de l'usage

189. Exp. de l'usage

190. Exp. de l'usage

191. Exp. de l'usage

192. Exp. de l'usage

193. Exp. de l'usage

194. Exp. de l'usage

195. Exp. de l'usage

196. Exp. de l'usage

197. Exp. de l'usage

198. Exp. de l'usage

199. Exp. de l'usage

200. Exp. de l'usage

201. Exp. de l'usage

202. Exp. de l'usage

203. Exp. de l'usage

204. Exp. de l'usage

205. Exp. de l'usage

206. Exp. de l'usage

207. Exp. de l'usage

208. Exp. de l'usage

209. Exp. de l'usage

210. Exp. de l'usage

211. Exp. de l'usage

212. Exp. de l'usage

213. Exp. de l'usage

214. Exp. de l'usage

215. Exp. de l'usage

216. Exp. de l'usage

217. Exp. de l'usage

218. Exp. de l'usage

219. Exp. de l'usage

220. Exp. de l'usage

221. Exp. de l'usage

222. Exp. de l'usage

223. Exp. de l'usage

224. Exp. de l'usage

225. Exp. de l'usage

226. Exp. de l'usage

227. Exp. de l'usage

228. Exp. de l'usage

229. Exp. de l'usage

230. Exp. de l'usage

231. Exp. de l'usage

232. Exp. de l'usage

233. Exp. de l'usage

234. Exp. de l'usage

235. Exp. de l'usage

236. Exp. de l'usage

237. Exp. de l'usage

238. Exp. de l'usage

239. Exp. de l'usage

240. Exp. de l'usage

241. Exp. de l'usage

242. Exp. de l'usage

243. Exp. de l'usage

244. Exp. de l'usage

245. Exp. de l'usage

246. Exp. de l'usage

247. Exp. de l'usage

248. Exp. de l'usage

249. Exp. de l'usage

250. Exp. de l'usage

251. Exp. de l'usage

252. Exp. de l'usage

253. Exp. de l'usage

254. Exp. de l'usage

255. Exp. de l'usage

256. Exp. de l'usage

257. Exp. de l'usage

258. Exp. de l'usage

259. Exp. de l'usage

</

